

me remettre un exemplaire du discours prononcé par M. Beatty à Winnipeg, le 8 février, de cette année.

M. BOWMAN: A quelle page?

M. HEAPS: Le passage se trouve à la page 9. M. Beatty y déclare être en tous points en faveur de la réunion des deux réseaux pour les fins d'administration. Il ajoute qu'à la suite d'études minutieuses et complètes faites par les employés supérieurs de la compagnie il est convaincu que la réunion des deux compagnies donnerait lieu à une économie de 75 millions de dollars par année, après une période suffisante pour permettre d'effectuer de la manière régulière les remaniements qui s'imposeraient. Dans un autre passage de son discours, on trouve l'observation qui a trait au nombre des employés que requerraient les deux compagnies une fois réunies. Je n'ai pas la page exacte sous le doigt dans le moment, mais je puis affirmer au ministre que ce détail se trouve bel et bien dans le discours. Or, je voudrais bien obtenir du ministre, maintenant, le nombre approximatif des employés dont on pourra se dispenser sous le régime de la coopération. Je voudrais même aller jusqu'à lui demander quelles dispositions l'on adoptera pour prendre soin de ces hommes si, à la suite d'un acte posé par le Parlement, on les remercie de leurs services. Rien n'a été dit à ce sujet depuis le commencement de ce débat. Nous avons une commission composée de sept membres, dont deux représentaient les obligataires et les actionnaires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Pendant toute la durée des délibérations, on ne s'est d'aucune manière occupé d'arrêter des moyens de prendre soin de ceux qui se trouveraient sans travail par suite de la coopération entre les deux chemins de fer. On sait fort bien que les deux compagnies ont à leur service des experts qui font des études dans toutes les régions de notre pays dans le but avoué de réunir les services ou d'établir entre eux une coopération étroite. On a donc lieu de croire que le ministère doit posséder des renseignements disponibles pouvant nous faire voir dans quelle mesure on a jusqu'ici exécuté ce programme. Le ministre ne peut-il pas au moins nous dire quels seront les résultats immédiats?

L'hon. M. MANION: Sans contredit, depuis quelques années, les deux compagnies se sont occupées de la question de coopération dans divers services. L'un des premiers conseils donnés par le Gouvernement, tant par le premier ministre (M Bennett) que par moi-même, à sir Henry Thornton, lors de notre accession au pouvoir, portait sur la nécessité d'une coopération plus grande que

celle qui avait existé par le passé. Avant même notre intervention, les deux compagnies avaient déjà étudié la possibilité d'établir une plus grande coopération à certains endroits. Je ne crois pas que les administrateurs de ces réseaux aient fait un calcul exact du nombre des employés qui seraient probablement renvoyés s'ils avaient recours à ce système de coopération dans les différentes régions du Canada. Tout cela dépend de la mesure dans laquelle on appliquerait ce principe. Si la coopération ne s'appliquait qu'à quelques trains de voyageurs, il est évident que quelques employés seulement auraient à en souffrir; mais si l'application s'en faisait sur une grande échelle elle en frapperait peut-être un très grand nombre. Dans le discours prononcé par M. Beatty, et que mon honorable ami a cité, il est question de l'unification,—c'est bien le mot qu'a indiqué mon honorable ami, je crois. Je me rappelle bien avoir lu quelque chose portant sur la déclaration de M. Beatty que l'on pourrait économiser 75 millions de dollars, mais, bien que je ne tienne pas à différer d'opinion avec M. Beatty sur cette question, je dois avouer que je doute quelque peu de la possibilité d'économiser une aussi forte somme. Quant à la demande de mon honorable ami qui veut obtenir des renseignements définitifs, je ne crois pas que l'une ou l'autre des compagnies puissent se prononcer avec exactitude sur le nombre des employés qui seraient renvoyés. J'ai vu des déclarations attribuées à M. Beatty et à M. Hungerford,—certainement à M. Beatty,—disant qu'avec la diminution naturelle du nombre d'employés d'une année à l'autre, on n'aura guère besoin de changer le nombre de ceux qui travaillent pour les chemins de fer. De hauts fonctionnaires du Pacifique-Canadien et du National-Canadien me l'ont dit à moi-même. En tout cas, sans contredire mon honorable ami, je voudrais qu'il cite ce que M. Beatty a dit au sujet des quarante ou cinquante mille hommes que cette mesure devait toucher.

M. HEAPS: Il a mentionné une proportion de 75 p. 100.

L'hon. M. MANION: Oui, et comme le dit mon honorable ami, cela représenterait 40,000 ou 50,000 employés. Si je me rappelle bien, M. Hoshier a déclaré devant le comité du Sénat que cela entraînerait le renvoi de quelque 40,000 employés, mais je ne suis pas de son avis. Je ne pense pas que, par n'importe quel mode de coopération, même par la fusion l'on puisse se dispenser des services d'un aussi grand nombre d'employés, même dans les conditions précaires qui existent dans le pays.